

POLITIQUE RELATIVE AUX REVENUS



Principes généraux

La Fédération de golf du Québec (Lacrosse Québec) ayant l'obligation d'assurer la pérennité de l'organisation, cette politique pourrait être modifiée en cours d'année sur résolution du conseil d'administration.

Toutes les valeurs nominales mentionnées dans cette politique sont en devises canadiennes et sont sans taxes.

Revenus d'adhésion/affiliation

Les revenus d'adhésion sont non transférables. Ils donnent accès aux services offerts par Lacrosse Québec et Lacrosse Canada.

Membre	Coût
Association de crosse mineure Ligue	200 \$
Entraîneur	35 \$
Officiel	50 \$
Participant affilié à un club membre	M7 : 17 \$ M9 : 17 \$ M11 : 40 \$ M13 : 40 \$ M15 : 40 \$ M17 : 40 \$ M22 : 57 \$ Junior : 57 \$ Sénior : 57 \$

Revenus de subventions

Nous recevons des subventions du MEQ :

- Programme de soutien aux fédérations sportives du Québec (PSFSQ);
- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE);
- Programme de soutien aux événements sportifs (PSES), (PSESI);
- Programme d'appariement des dons, Placements Sports.

Nous recevons d'autres subventions :

- Ville de Montréal pour notre espace de bureau;
- Institut national du sport (INS) pour soutenir nos initiatives dans le contexte de l'excellence;
- Fondation Aléo pour soutenir l'excellence académique et sportive.

Toutes ces subventions sont octroyées en fonction des demandes que nous présentons annuellement.

Toute autre subvention qui ne serait pas prévue dans cette liste est sujette à la même politique.

Revenus de commandites

Lacrosse Québec s'efforce de développer des partenariats afin de conserver la tarification à ses membres et à ses participants les plus abordables possibles.

Ces partenariats de commandites doivent être en lien avec la mission de Lacrosse Québec et ses valeurs.

Revenus de dons

Une campagne annuelle de cueillette de dons est mise en place à travers nos médias sociaux et site web.

Les dons doivent appuyer la mission, la vision et la direction à long terme de Lacrosse Québec. Lacrosse Québec n'accepte pas les dons qui pourraient :

- Nuire à l'intégrité de l'organisme;
- Restreindre la liberté d'action de l'organisme;
- Nuire à la réputation de l'organisme;
- Engager des coûts ou imposer un fardeau supplémentaire pour l'organisme;
- Exposer l'organisme à des risques ou des responsabilités inutiles;

Revenus de formations

Formation des entraîneurs

Formation	Coût
Entraîneur communautaire – Initiation & Développement	100 \$
Introduction à la compétition	120 \$

Formation des officiels

Formation	Coût
Crosse en enclos – Niveaux 1, 2, 3, 4, 5	80 \$
Crosse au champ – Niveaux 1, 2, 3, 4, 5	80 \$

Revenus d'activités d'initiation

Lacrosse Québec mène des activités d'introduction et d'initiation à travers la province pour les diverses versions du sport. Les revenus engendrés par ces activités et cliniques d'initiation sont déterminés en collaboration avec les partenaires en fonction du matériel et ressources humaines requis en plus du nombre de séances demandées.

Revenus de placements

Couverts par la Politique de placement.

Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration. Elle abroge et remplace toute autre politique ou tout autre document au même effet.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 2024-08-05